

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 avril 2024

Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE

n° 3.5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

Signature électronique

Renouvellement de la convention financière de partenariat avec Créatic

M le Président rappelle que dans le cadre du développement de l'administration numérique, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années maintenant dans le projet dénommé "Actes" qui permet la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité via une plateforme et à l'aide de certificats sécurisés.

Par délibération du 10 février 2021, la Ville est allée plus loin en mettant en place le dispositif de signature électronique des bordereaux.

Rappel des avantages de la signature électronique :

- la dématérialisation des bordereaux
- la suppression des coûts liés à l'envoi des bordereaux papier au comptable (impression, temps passé...)
- la suppression des délais liés à l'envoi des bordereaux papier au comptable
- la modernisation des échanges au sein de la collectivité et avec le comptable (travail en dématérialisation totale).

Pour la mise en place de la signature électronique, la ville avait adhéré à la convention proposée par le Centre de Gestion du Nord afin de bénéficier des compétences techniques et organisationnelles d'agents du CDG 59 pour le déploiement de l'outil IParapheur ainsi que pour une assistance ponctuelle, technique et fonctionnelle

La convention de 3 ans, arrivant prochainement à échéance, il est nécessaire de la renouveler afin de continuer à bénéficier du service d'assistance technique le cas échéant

Les conditions tarifaires de cet accompagnement s'élèvent à 50 € de l'heure (temps et coût du déplacement compris)

Au cours de sa réunion du 18 mars, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique, a émis un avis favorable à ce renouvellement ainsi qu'au coût du service

Aussi, M le Président propose au conseil municipal :

- **de suivre l'avis de ladite commission**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe renouvelée pour 3 ans**

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de sa réunion du 18 mars 2024, a émis un avis favorable à ces propositions.

Le conseil municipal,
ouï l'exposé de M le Président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité
adhère à sa proposition.

Les crédits seront repris à l'article 62878 du Budget Primitif de l'exercice 2024 : Remboursements de frais à d'autres organismes - Fonction 0.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance : Thomas PIETTE
Pour extrait conforme, Le Président de séance : Julien DUSART

Publiée sur le site internet le vendredi 19 avril 2024
Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 16 avril 2024